

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2020/01/14-02-CA du conseil d'administration en date du 14 janvier 2020
donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

DECIDE

Article 1 :

Sont approuvés, à compter du 1^{er} janvier 2020, les tarifs de séminaires de langues de l'AIX-MARSEILLE GRADUATE SCHOOL OF MANAGEMENT d'Aix-Marseille Université, comme indiqués dans l'annexe jointe à la présente décision.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 05 mars 2020

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université



Soumis à l'approbation du Conseil d'administration de l'IAE du 24/02/2020

TARIFS SEMINAIRES DE LANGUES Séminaire intensif ou Séminaire au semestre Applicable année 2020	
	Euros
<i>ANGLAIS - ESPAGNOL</i>	300,00 €
<i>Français Langue étrangère</i>	300,00 €

TVA non applicable

Séminaires intensifs : 24 heures de formation du 17/08/2020 au 28/08/2020 à l'IAE Aix-Marseille

Séminaires de langue au semestre : 24 heures de formation à l'IAE Aix-Marseille sur un semestre